



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

07 DECEMBRE 2023 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), M. Guillaume CHAVAREN (2^{ème} adjoint), Mme Lucie DESCHAMPS (3^{ème} Adjoint), M André DERORY (conseiller municipal), M. Pierre-Henri DECOMBE (conseiller municipal), M. Patrick CHARLES (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal).

EXCUSE(S) : : Mme Audrey BESSAY qui donne pouvoir à Mme Lucie DESCHAMPS

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M Pierre Henri DECOMBE

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire. **Il est validé à l'unanimité.**

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

M Guillaume CHAVAREN présente le nombre d'activités réalisés par les associations communales en 2023 afin que le conseil municipal puisse déterminer le montant de la subvention qui leur est attribuée soit une part fixe de 100 € à chacun et 50 € supplémentaire par manifestation.

ASSOCIATIONS	PART FIXE	NOMBRE MANIFESTATIONS	MONTANT
le comité des fêtes	100	4	300
le sou des école	100	4	300
L'amicale des pompiers	100	3	250
Espérance	100	4	350
La Chasse	100	1	150
ACBM	100	3	250
les boules	100	1	150
football club	100	1	150
les classes	100	1	150
les classards	100	4	350
le sou des école	100	3	250
La Fnaca	100	0	100
Le club de l'amitié	100	2	200
St Martin et Patrimoine	100	0	100
Le club des jeunes	100	3	250
La chorale	100	2	200
Familles rurales	100	0	100
St Georges de France	100	0	100



2) AVENANT TRAVAUX ECOLE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs avenants :

Lot 9 menuiseries intérieures avenant n°3 : des travaux ont été rajoutés pour 330 € HT ce qui porte le marché initial à 49276 € HT

Lot 2 maçonnerie avenant n°3 : des travaux ont été rajoutés pour 13866.91 € HT ce qui porte le marché initial à 221077.41 € HT

Lot 1 terrassement avenant n°1 : il a été décidé de rajouter des cuves de récupération des eaux pluviales soit un avenant de 5950 € HT ce qui porte le marché initial à 38035.31€ HT

Lot 7 métallerie serrurerie avenant n°1 : des travaux ont été annulés et d'autres remplacés soit un avenant en moins pour 11454.15 € ce qui porte le marché initial à 8939.17 € HT

DECISION : *Le conseil municipal valide ces avenants*

3) SUBVENTION FONDS VERTS AMENAGEMENT PLACE DE L'ECOLE ET DETR :

Monsieur le maire présente au conseil municipal des devis (PADEL 897.90 € TTC, F2I 11160 € TTC et un estimatif de travaux pour 90177.17 € TTC) pour la sécurisation des abords de l'école et informe que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR pour ces travaux.

DECISION : *Le conseil municipal approuve ces devis et sollicite une demande de subvention au titre de la DETR 2024 et une subvention sur l'enveloppe voirie du Département*

4) AMENDE DE POLICE :

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise CHAZELLE de 25340 € HT pour l'élargissement d'un virage dangereux sur la route du Château

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis et sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police 2024*

5) DEVIS DESAUTEL EXTINCTEUR ECOLE ET PLANS D'EVACUATION

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux devis de l'entreprise DESAUTEL pour la mise en place d'extincteur dans l'extension de l'école pour 1017.51 € HT et un devis pour la conception des plans d'évacuation pour 658.76 € HT

DECISION : *Le conseil municipal valide ces deux devis*

6) CONTRAT ENTRETIEN ASCENSEUR ECOLE :

Deux devis sont proposés par l'entreprise Loire Ascenseur

1^{er} devis : 990 € HT par an (main d'œuvre uniquement)

2^{eme} devis 1200 € HT par an comprenant les pièces et la main-d'œuvre)

DECISION : *Le conseil municipal valide le devis n°2*



7) SUBVENTION ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2024 :

Une demande de subvention est demandée au Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour le mobilier de l'école pour 20739 € HT

DECISION : *Le conseil municipal sollicite une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2024*

8) DEVIS KIT GSM ASCENSEUR MAIRIE SALLE DES FETES:

Suite au contrôle de maintenance de l'ascenseur, ce dernier a été mis hors service en raison du non-fonctionnement du téléphone provoqué par la mise à la fibre. Auvergne Ascenseur propose un kit GSM pour 612 € avec un abonnement de 12 € par mois

DECISION : *le conseil décide de se laisser le temps de la réflexion*

9) CHIFFRAGE GEOMETRE VENTE ECOLE ET VENTE PARCELLE AZ 110:

Monsieur le Maire présente deux chiffrages du cabinet PADEL

Le premier pour la division de la parcelle AW 126 pour procéder à la vente du bâtiment du 36 chemin du grand pré pour 929.62 € HT

Le second pour la vente de la parcelle AZ 110 pour 1059.12 € HT. Ce devis sera pris en charge par l'acquéreur de la parcelle.

DECISION : *Le conseil municipal valide ces deux devis.*

10) BILAN RALLYE DU FOREZ ET PERSPECTIVE 2024 :

Bilan positif de l'ASA du Forez par le passage du rallye dans le bourg.

DECISION : *Le conseil valide pour 2024 par 8 voix pour et 2 abstentions le passage dans le bourg le samedi*

11) TRANSFERT DE BIEN SECTIONNEL DE VIAL PARCELLE AR 313 ET AR 316:

La commune souhaite récupérer à titre gratuit via un transfert de bien sectionnel deux parcelles dans le hameau de Vial pour aménager une voirie qui facilitera l'accès aux automobilistes

Une enquête publique sera ouverte pour les habitants de Vial. Ces travaux sont estimés à 20188 €

12) CONVENTION AVEC LOIRE FOREZ POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA VOIRIE:



Suite aux travaux effectués par Pierre-Yves sur la voirie de la commune (roto, nettoyage des routes,) Loire Forez a attribué 18520 € à la commune.

Un avenant à cette convention est proposé pour instituer une révision annuelle de 1% à compter de 2024 et le rattrapage de cette révision des années antérieures à hauteur de 5%

DECISION : Le conseil valide cet avenant

13) VALIDATION DE LA CONSULTATION DU CLASSEMENT DU SITE DES HAUTES CHAUMES:

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la consultation du classement du site des hautes chaumes (partie sommitale).

14) CHOIX AGENT RECENSEUR :

Mme CHAVAREN Sylviane a été retenue comme agent recenseur.

DECISION : Le conseil approuve la candidature de Mme CHAVAREN par 8 voix (2 élus n'ayant pas pris part au vote)

15) DEVIS TERREAU FLEURISSEMENT 2024:

Un devis de 348 € de NATURALIS pour le remplacement du terreau des bacs à fleurs

DECISION : Le conseil valide ce devis

16) QUESTIONS DIVERSES:

a) Un devis de LOUVET pour la mise en place d'un thermostat d'ambiance pour les radiateurs de la salle des fêtes pour 582 € HT

DECISION : Le conseil valide ce devis

Le secrétaire de séance

Pierre Henri DECOMBE

Le Maire

David BUISSON

